Rapport de l'analyse des indicateurs de l' égalité femme-homme

#### Vue d'ensemble

Règles de RGPD

Création du fichier csv et anonymisation des données

**Analyse des indicateurs** 

# Les 5 grands principes des règles de protection des données personnelles (RGPD)

- Le principe de finalité : le responsable d'un fichier ne peut enregistrer et utiliser des informations sur des personnes physiques que dans un but bien précis, légal et légitime ;
- Le principe de proportionnalité et de pertinence : les informations enregistrées doivent être pertinentes et strictement nécessaires au regard de la finalité du fichier ;
- Le principe d'une durée de conservation limitée : il n'est pas possible de conserver des informations sur des personnes physiques dans un fichier pour une durée indéfinie. Une durée de conservation précise doit être fixée, en fonction du type d'information enregistrée et de la finalité du fichier ;
- Le principe de sécurité et de confidentialité : le responsable du fichier doit garantir la sécurité des informations qu'il détient. Il doit en particulier veiller à ce que seules les personnes autorisées aient accès à ces informations ;
- Les droits des personnes.

- id\_salarié
- Ancienneté\_an
- Distance domicile/Travail
- Service
- Work\_accident
- Niveau de satisfaction

- id\_salarié
- Contrat
- Durée hebdo
- Salaire base mensuel
- %variable\_moyen
- Augmentation
- Promotion



- id\_salarié
- Sexe
- Prénom/Nom
- Telephone
- Date\_naissance
- Etat Civil
- Enfants

Création du fichier

#### Des principes appliquées:

## Données personnelles Données non utilisée supprimées: dans l'analyse:

- Prénom/Nom
- Telephone
- Date\_naissance
- Etat Civil
- Enfants

- Work\_accident
- Niveau de satisfaction
- %variable\_moyen
- Distance domicile/Travail

#### Données gardées:

- id\_salarié
- Ancienneté\_an=> tranchés
- Service
- Contrat
- Durée hebdo
- Salaire base mensuel
- Sexe

### Analyse des indicateurs

# 5 indicateurs de l'index de l'égalité professionnelle - 100 points

- l'écart de rémunération femmes-hommes sur 40 point
- l'écart de taux d'augmentations individuelles sur 20 points
- l'écart de taux de promotions sur 15 points
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité sur 15 points
- le nombre de personnes salariées du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations sur 10 points

#### **Indicateurs choisis:**

#### L'effectif homme-femme

- total
- par service
- ancienneté

#### Salaire

- en générale
- par service
- top 10

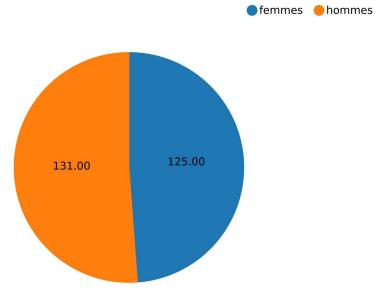
**Augmentation** 

**Promotion** 

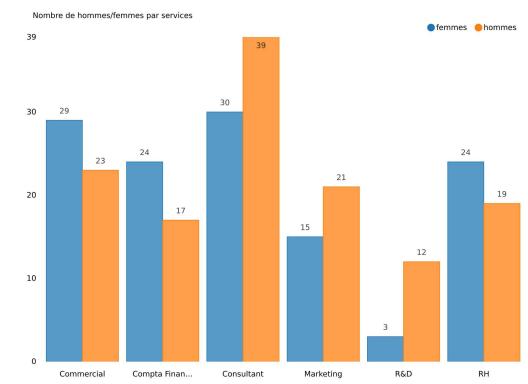
Type de contrat

#### **Effectif total**



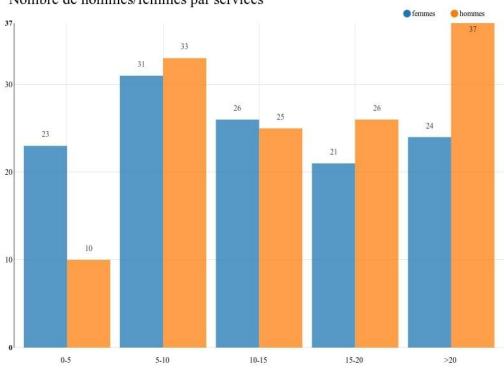


#### Effectif par service

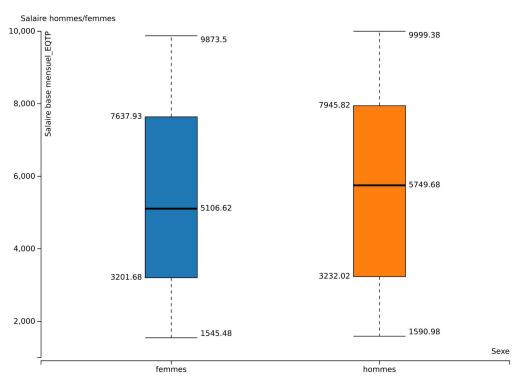


#### Effectif/ancienneté

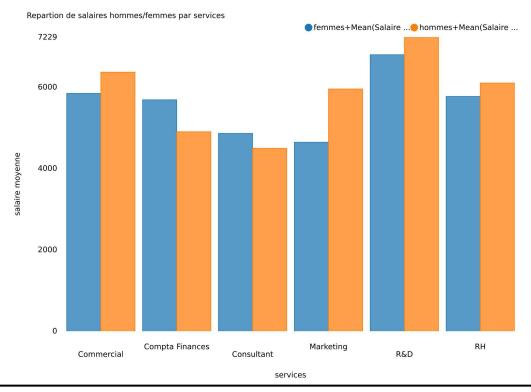




#### **Salaire**

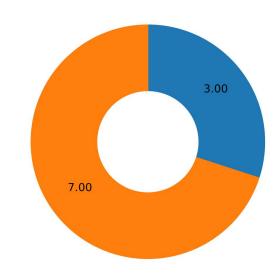


#### Salaire par service



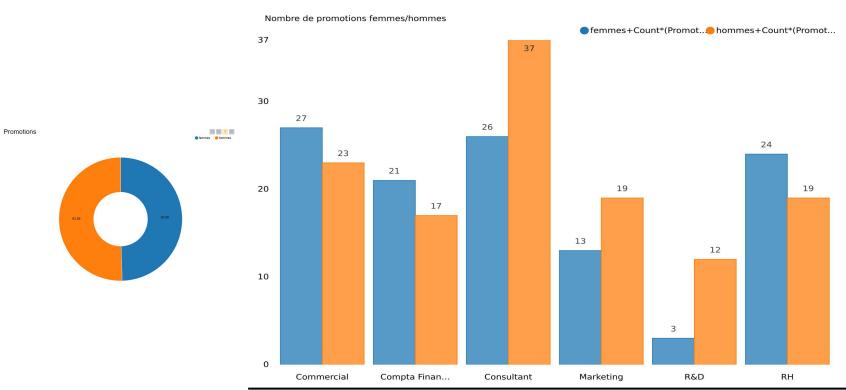
#### Top 10 salaires

S Service	S Contrat	Durée	S Sexe	S ancienn	D Salaire
Consultant	CDI	35	hommes	5-10	9,737
Commercial	CDI	35	femmes	10-15	9,777.95
Commercial	CDI	35	hommes	15-20	9,785.533
Consultant	CDI	35	femmes	>20	9,873.5
Consultant	CDI	35	femmes	5-10	9,782.5
Marketing	CDI	24	hommes	>20	9,978.15
Marketing	CDI	35	hommes	15-20	9,999.383
RH	CDI	35	hommes	10-15	9,928.1
Marketing	CDI	35	hommes	>20	9,940.233
Compta Fina	CDI	35	hommes	10-15	9,978.15

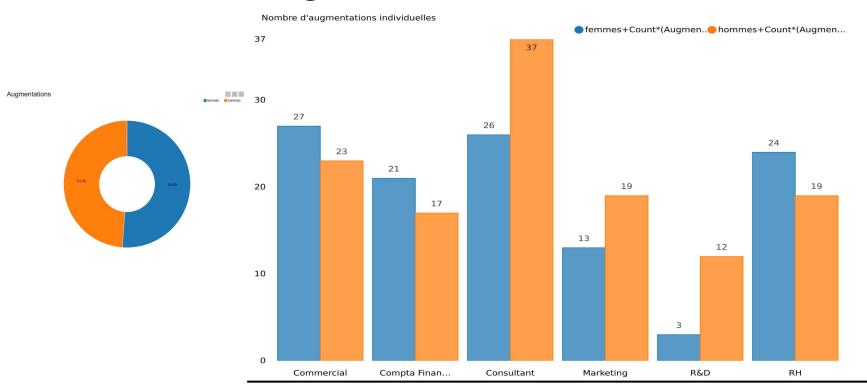


femmes hommes

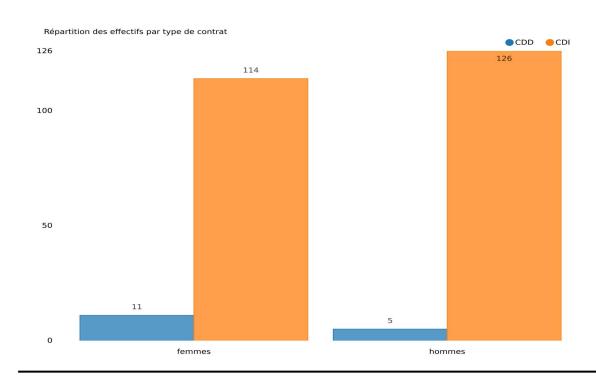
#### **Promotions**



#### **Augmentations**



#### Type de contrat



#### **Conclusions**

Il y a plus d'hommes que de femmes en entreprise: 3 services sur 6 ont plus de femmes que des hommes et à l'envers

En général le salaire est plus élevé chez les hommes que chez les femmes néanmoins sur 3 services ce sont les femmes qui ont plus grand salaire

les contrats sont répartis plus vers les CDI, il y a plus de femmes en CDD et plus d'hommes en CDI

les augmentations et les promotions
\_\_\_sont égaux